

## Ordre du jour

- A) Intervention du Président du Conseil de Développement
- B) Pour délibérer selon l'ordre du jour suivant :
- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
  - 2) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 23 janvier 2018 reporté le 26 janvier 2018
  - 3) **Débat d'Orientation Budgétaire**

### MISSION A LA CARTE

- 4) Adhésion à l'Association LEADER France
- 5) Questions diverses.

Documents annexés au dossier de synthèse :

- Annexe 1 : Rapport d'Orientation Budgétaire (transmis)

#### PRESENTS :

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

<b>BARBIER ANDRE</b>	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINT MAIRE DE PISSOTTE
<b>MICHEL BIRE</b>	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
<b>JEAN-MICHEL LALERE</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
<b>ALAIN REMAUD</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU POIRE SUR VELLUIRE
<b>ROUX JEAN PIERRE</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE L'HERMENAULT
<b>MICHEL TAPON</b>	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE, MAIRE DE SERIGNE

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

<b>STEPHANE GUILLON</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
-------------------------	-------------------	----------------------------

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

<b>VALENTIN JOSSE</b>	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
<b>CHRISTIAN GUENION</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

!

#### ABSENTS EXCUSES :

<b>YVES BILLAUD</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
<b>ANNE-MARIE COULON</b>	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
<b>MICHEL HERAUD</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DELEGUE D'AUCHAY SUR VENDEE
<b>LUDOVIC HOCBON</b>	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
<b>OLIVIER BAZIREAU</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MENOMBLET
<b>ERIC RAMBAUD</b>	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE, MAIRE DE BAZOGES EN PAREDS
<b>JOSEPH MARTIN</b>	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINTE HERMINE

**ABSENTS :**

DANIEL AUBINEAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE FOUSSAIS PAYRE
PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE LA CHATAIGNERAIE
LOUIS MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU BREUIL BARRET
DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
DUMOULIN JEAN PAUL	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE OULMES
HUGUES FOURAGE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
MARIE-THERESE FROMAGET	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE MARSAIS-STE-RADEGONDE
CAREIL PIERRE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINTE GEMME LA PLAINE
CLAUDINE PLAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE FONTENAY LE COMTE
CRABEIL DAMIEN	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LA TARDIERE
DOMINIQUE GAUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT AUBIN LA PLAINE
CHRISTIAN GUENION	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MAURICE DES NOUES
PHILIPPE GRELIER	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE LIEZ
JEAN POUVREAU	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT AU MAIRE DE MAILLEZAIS
BERNARD BŒUF	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE ST HILAIRE DES LOGES
BOSSARD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE NIEUL SUR L'AUTISE
YVON GOURMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE D'ANTIGNY
PIERRETTE RAGUIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	ADJOINTE AU MAIRE DE ST MICHEL LE CLOUCQ
FRANCIS RIVIERE	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT-CYR-DES-GATS
ROY JACKY	DELEGUE SUPPLEANT	MAIRE DE VOUVANT

**Y ASSISTENT :**

MR CEDRIC DEKEYSER, PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE

M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FONTENAY VENDEE

MME KARINE FARINEAU, DIRECTRICE DU SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU PROGRAMME LEADER DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

MME ISABELLE NAROLLES EN CHARGE DU SCOT ET DU NCR AU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

---

**Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 6 mars 2018, il a été procédé à la convocation d'une nouvelle séance du comité syndical à trois jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. ROUX Jean Pierre, Déléguée Titulaire représentant la communauté de communes Fontenay Vendée est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance.

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 janvier 2018

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 janvier 2018

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.03)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 janvier 2018

## 3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : le Président

Le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE :** (DELIBERATION N° 18.04)

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue, du débat d'orientation budgétaire 2018 sur les propositions présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera annexé à la présente délibération.

#### 4 – ADHESION A L'ASSOCIATION LEADER FRANCE

Créé en 1997 à l'initiative d'un certain nombre de GAL ayant bénéficié du programme d'initiative communautaire LEADER 1 et LEADER 2, la Fédération LEADER France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficiente possible du programme. Pour cela l'Association affiche une triple ambition :

- 1) Consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche
  - Sensibiliser les GAL sur l'intérêt d'avoir un réseau fort,
  - Animer des réunions régionales pour évoquer avec les GAL la situation de la programmation et pour les inciter à construire et consolider un partenariat avec leurs Conseil Régionaux,
  - Accompagner les GAL sur les problèmes (juridiques, contrôles, ...) liés aux programmations actuelles et passées,
  - Faire vivre statutairement et financièrement l'Association,
  - Poursuivre et intensifier le partenariat avec ELARD (European Leader Association for Rural Development)
  
- 2) Représenter les GAL dans les instances nationales et européennes du réseau européen LEADER
  - Initier des rencontres régulières avec les partenaires de LEADER : MAAF, ASP, ARF
  - Etre un acteur du Réseau Rural National et participer aux différents groupes de travail,
  - Dans le cadre d'un groupe de travail national, initier et co-animer avec l'ARF (Régions de France) et en lien avec le MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt), la mise en œuvre d'une plateforme stratégique LEADER pour 2014-2020,
  - Organiser des réunions en régions avec les Conseils Régionaux, Conseils Départementaux et les GAL afin de soutenir les GAL et relayer les propositions sur la mise en œuvre du programme.
  
- 3) Renforcer les outils d'information via le site, le forum et l'organisation de rencontres pour les GAL
  - Organiser de nouveaux événementiels de rencontre pour les GAL et des séminaires thématiques (coopération notamment),
  - Renforcer les outils d'information et notamment les sites de l'association,
  - Poursuivre le développement du forum de l'association.

Le montant de la cotisation 2018 serait de : 600 € (pris en compte dans les frais d'animation LEADER)

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE** : (DELIBERATION N° 18.05)

- **D'ADHERER** à l'Association LEADER FRANCE pour l'année 2018
  
- **D'INSCRIRE** le montant de la cotisation au budget primitif

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***

*Vu pour être affiché le 18 mars 2017, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Fait à Fontenay le Comte,  
Le 16 mars 2018

Le Président,

  
**Valentin JOSSE**

**VU ET VALIDÉ PAR Jean Pierre ROUX, SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Le 15 mars 2018**